Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

la cgt

www.ugff.cgt.fr

HE OH ! NOS RETRAITES !

L'UGFF-CGT appelle les retraités à hausser le ton !

Le Gouvernement persiste dans sa politique de régression sociale, après l'ANI, la loi « Macron », avec la loi de casse du code du travail il franchit un pas supplémentaire. Il a utilisé le coup de force du 49-3 pour faire adopter **une loi rejetée par plus de 70 % de la population** et une majorité de députés. Un déni de démocratie !

Beaucoup de retraités sont mobilisés et manifestent avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser cette loi.

Cette loi qui a pour objectif de faire «baisser le coût du travail» pour satisfaire le patronat aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires elles seraient diminuées. Avec cette loi, il y a donc un grand danger pour nos pensions de retraite, et l'avenir de la Sécurité sociale.

Non, les retraités ne sont pas des nantis

Cela fait plus de trente mois que nos pensions sont bloquées hormis le 0,1 % « royalement » accordé en octobre 2015. Beaucoup de retraités ont le sentiment que l'on se moque d'eux et pour cause !

Mais il y a aussi d'autres sujets de préoccupation, nous pouvons qu'être inquiets pour le devenir des pensions de réversion qui risquent d'être prochainement remises en cause, selon les indications du ministère du budget lui-même. Les femmes qui perçoivent les plus petites retraites sont particulièrement concernées.

Le pouvoir d'achat des retraités subit depuis 3 ans une régression sans précédent, par des mesures fiscales particulièrement injustes.

Avec la suppression de la ½ part d'impôt fiscale aux parents isolés ou aux veufs et veuves ayant eu un enfant, ainsi que l'imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant élevé 3 enfants, les impôts rognent un peu plus le pouvoir d'achat des retraités et beaucoup ont perdu des exonérations en matière d'impôts locaux ou de cotisations sociales.

A cela s'ajoute pour les retraités imposables, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de 0.3% instaurée depuis 2 ans.

Pourtant les recettes fiscales existent, pour preuve les quelque 300 milliards d'exonérations d'aides diverses accordées au plan fiscal et social aux entreprises, principalement les plus grandes, sans qu'aucun emploi supplémentaire n'ait été créé, ou les 85 milliards liés à la fraude et l'évasion fiscale ?

Les moyens de se soigner

La loi santé va encore réduire l'offre de soins et fermer des hôpitaux de proximité, alors que les besoins sont grandissants et que le vieillissement de la population suppose une politique volontariste en la matière. Aujourd'hui, trop de retraités hésitent à se soigner par manque d'argent, à cause des dépassements d'honoraires ou n'ayant pas les moyens de se payer une complémentaire santé. Parallèlement, le patronat travaille à la privatisation de l'assurance maladie. La Sécurité sociale, 70 ans après sa création, est toujours une idée moderne qu'il nous faut préserver dans sa conception et reconquérir dans sa gouvernance.

Il est urgent que les revendications des retraités s'expriment fortement partout au niveau local, départemental, régional, par des manifestations et l'interpellation des élus locaux. L'action doit prendre de l'ampleur car seule l'action déterminée peut faire bouger les choses.

Depuis juin 2014, à l'appel des organisations et associations de retraités (CGT, CFE-CGC, CFTC, FGR-RP, FSU, FO, Solidaires, LSR, UNRPA), les retraités se mobilisent de plus en plus nombreux pour le droit de vivre dignement leur retraite.

Dans la continuité des actions menées, un appel commun à une large mobilisation des retraités dans les territoires est lancé pour exiger :

- l'amélioration du pouvoir d'achat des retraités par un rattrapage immédiat de 300 € par mois ;

- l'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et non sur les prix ;

- aucune pension inférieure au Smic pour une carrière complète ;

- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier de l'année, prenant en compte l'évolution des salaires ;

- le maintien de l'intégralité des pensions de réversion ;

- le rétablissement de la demi-part fiscale.

À l'appel des organisations et associations de retraités

Le 9 juin 2016

Rassemblements, manifestations unitaires dans toute la France

L'UGFF appelle ses organisations, les actifs et les retraités, à s'investir pleinement dans la réussite de cette action.

Les retraités de la Fonction Publique de l'Etat, comme l'ensemble des retraités ont des raisons d'agir pour le droit à vivre dignement leur retraite.